



HAL
open science

Licence professionnelle Transformation et valorisation des agro-ressources

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Transformation et valorisation des agro-ressources. 2017, Université de Reims Champagne-Ardenne - URCA. hceres-02027912

HAL Id: hceres-02027912

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027912>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Professionnelle Transformation et valorisation des agro- ressources

Université Reims Champagne-Ardenne (URCA)

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 14/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Biologie, agro-sciences, environnement (BASE)

Établissement déposant : Université Reims Champagne-Ardenne (URCA)

Établissement(s) cohabilité(s) :

Présentation de la formation

La licence professionnelle *Transformation et valorisation des agro-ressources* (TVA) est une des trois licences proposées par le dispositif Licence Professionnelle *Agro* (LPRO AGRO) de l'URCA. La LPRO TVA forme des cadres techniques ayant des compétences dans les métiers relatifs à la transformation et à la valorisation des ressources agricoles. Cette formation bénéficie d'un partenariat éprouvé entre l'URCA, les établissements publics de l'enseignement technique agricole et des partenaires industriels et institutionnels de ce secteur.

La LPRO TVA, dont la capacité d'accueil est d'une vingtaine d'étudiants partagée avec les deux autres LPRO des enseignements professionnels dans le cadre d'un tronc commun suivi par l'ensemble des étudiants. En complément du tronc commun, chaque LPRO est dotée d'un enseignement spécifique, centré sur le domaine de spécialisation choisi. La formation se déroule sur un an dans le cadre du cursus classique et sur un an et demi dans le cadre du cursus par alternance. Les enseignements se déroulent principalement dans les locaux de l'URCA.

Analyse

Objectifs
<p>Les objectifs de la LPRO mention TVA sont clairement énoncés, visant la formation de cadres techniques qui maîtriseront les aspects techniques, économiques, réglementaires et hygiène et sécurité, liés à la transformation et à la valorisation des agro-ressources, sur des emplois de responsable de production, qualité, hygiène et sécurité, etc.</p> <p>Les compétences associées sont décrites de manière claire et sont cohérentes avec les secteurs et métiers visés. Si cela n'est pas actuellement le cas, ces compétences devront être inscrites au RNCP-</p>

Organisation
<p>La formation dure un an ou 18 mois dans le cas des étudiants en alternance.</p> <p>Le dispositif LPRO AGRO représente 560 heures d'enseignement dont 120 heures de projet tuteuré (ce qui est en dessous des 25% prévus par les textes réglementaires). Un tronc commun aux trois mentions porte sur 300 heures dédiées à la formation professionnelle. La mention TVA propose donc 260 heures d'enseignements spécifiques, réparties en 4 UE - Unité d'enseignement. Les UE spécifiques de la mention TVA, axées sur la production agro-alimentaire, la qualité, l'hygiène et la sécurité environnementale, sont cohérentes avec les objectifs. Une grande partie des enseignements porte sur la pratique (170 heures de TP).</p> <p>Le dispositif LPRO AGRO s'appuie sur une association d'établissements régionaux incluant l'URCA, les établissements de l'enseignement agricole et leurs centres de formation professionnelle (CFPPA et CFA) qui associent leurs compétences et mutualisent les moyens humains et techniques. Toutes les actions de pilotage et de coordination pour cette mention et toutes celles du cadre global LPRO AGRO sont assurées à part égale par l'URCA et l'enseignement agricole (coordinateur universitaire et coordinateur de l'enseignement agricole). Le dispositif de pilotage inclut tous les acteurs (étudiants délégués, enseignants, professionnels, représentants des collectivités).</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Le dispositif LPRO AGRO et sa mention TVA bénéficient d'un environnement universitaire solide qui couvre des domaines scientifiques et techniques cohérents avec les objectifs de la formation. Un nombre appréciable d'entreprises intervient dans la formation mais le volume horaire d'enseignement n'est pas précisé dans le dossier. La labellisation de la formation par le pôle de compétitivité Industries et Agro-Ressources (IAR) est un atout lui permettant de cibler les métiers clés et d'avoir une bonne visibilité auprès des filières professionnelles. La formation pourrait aussi s'appuyer sur le pôle IAR pour enrichir son vivier d'intervenants industriels.</p> <p>Il existe à l'échelle nationale des formations équivalentes à la mention TVA, mais compte tenu de la croissance actuelle du secteur des transformations agroalimentaires en France et de la répartition géographique des territoires, cela ne peut pas engendrer de problème d'accessibilité au marché de l'emploi. Une concertation intelligente avec les acteurs du territoire Picard voisin permet une complémentarité sur les valorisations alimentaires/non alimentaires qui devrait permettre la création d'un Campus des Métiers et des Qualifications.</p>
Equipe pédagogique
<p>Le dossier ne permet pas d'émettre de commentaires sur l'équipe pédagogique spécifique à la mention TVA dans la mesure où la liste des intervenants annexée au dossier concerne le dispositif global LPRO AGRO. La répartition annoncée d'1/3 d'intervenants professionnels, 1/3 d'intervenants de l'enseignement agricole et 1/3 d'intervenants universitaire (ces proportions étant différentes dans le listing fourni en annexe), semble équilibrée à première vue, mais les volumes horaires des interventions de chaque catégorie d'enseignants et leur répartition en fonction des trois mentions ne sont pas précisés.</p> <p>Le fonctionnement de l'équipe pédagogique repose sur des missions de coordonnateurs, notamment coordonnateurs de filières, qui sont définies très précisément au sein des actions de promotion, recrutement, organisation et administration des études, encadrement et suivi des étudiants. Ce mode de fonctionnement semble favoriser l'harmonisation des actions et une bonne communication entre les Etablissements Publics Locaux (EPL) et l'URCA, ce qui est définitivement un atout quand la diversité des acteurs est grande. La bonne cohésion et l'implication de l'équipe pédagogique transparaissent notamment dans la tenue régulière de réunions pour veiller au bon déroulement de la formation.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>L'effectif de la mention TVA est plafonné à 16 étudiants comme pour les 3 autres mentions de LP et il a atteint entre 13 et 17 étudiants selon les années. L'effectif est inférieur au nombre de candidatures ce qui témoigne d'une sélectivité dans l'accueil des étudiants bien que le taux de pression soit plus faible que pour l'ensemble du dispositif LPRO AGRO. Il y a une bonne attractivité de la formation, notamment à l'échelle nationale, avec des promotions composées d'étudiants de formations variées, avec notamment un bon équilibre entre BTS et autres formations, ce qui constitue une richesse en termes de compétences échangeables entre étudiants. On constate cependant peu d'alternants et de diplômés de DUT. Il est regrettable que les taux de réussite ne soient pas précisés dans le dossier. D'après les indicateurs fournis, le niveau d'insertion professionnelle semble bon puisqu'il atteint en moyenne 80 % six mois après l'obtention du diplôme, dans la plupart des cas en accord avec le niveau de compétences et la filière choisie. Toutefois, ces indicateurs sont incomplets, sans indication des taux de réponse et des ratios CDI/CDD. La LPRO a su mettre en place des plateformes modernes de communication (Twitter, Facebook) et un réseau d'anciens qui facilitent la visibilité de la formation et l'insertion des diplômés.</p>

Place de la recherche
<p>Pour cet item ne sont mentionnées que des données très générales et relatives au dispositif global LPRO AGRO. La LPRO emploie des intervenants universitaires (1/3 des intervenants) pour enseigner dans leurs domaines de connaissances et de compétences. La majorité des TP se déroule dans les laboratoires de l'URCA, en lien avec les activités de recherche des intervenants.</p>
Place de la professionnalisation
<p>La professionnalisation prend une place très conséquente dans le dispositif LPRO AGRO avec 300 heures d'enseignement sur un total de 520 heures dédiées à la professionnalisation, soit la totalité de l'enseignement du tronc commun (180 heures) et un projet tuteuré (120 heures) effectué en entreprise. La formation professionnelle est parachevée par une mission en entreprise de 4-5 mois. La mission en entreprise, le projet tuteuré, l'organisation de colloques, l'organisation d'un voyage d'étude, permettent d'acquérir des compétences dans les différents outils de gestion de projet, d'animation d'équipe et de management. L'acquisition et la mise en œuvre de ces compétences professionnelles transverses est un des critères majeurs d'évaluation du projet tuteuré et de la mission en entreprise. Des réflexions sont menées lors des réunions de coordination et à la faveur d'interactions avec les professionnels qui peuvent conduire à des évolutions dans les contenus des enseignements.</p>
Place des projets et des stages
<p>La place des stages et projets dans la formation est très satisfaisante et les moyens de mise en situation pré-professionnelle sont adaptés. La première moitié du parcours de formation comprend un projet tuteuré en lien avec une entreprise et en relation avec le projet professionnel de l'étudiant. Ensuite, la mise en situation professionnelle a lieu dans le cadre d'une mission professionnelle en entreprise de 4 à 5 mois dans le cadre d'une convention de stage, sous l'encadrement du responsable de projet et avec un suivi sur site par un enseignant. La recherche de la mission professionnelle est laissée à la charge de l'étudiant, ce qui lui permet de se confronter à la problématique de la recherche d'emploi.</p> <p>Un soin particulier est apporté par les coordonnateurs de filières et les intervenants de la formation quant à la pertinence des projets et des structures d'accueil, dans le souci de favoriser les chances d'insertion vers des métiers et entreprises. Le projet tuteuré et la mission professionnelle font l'objet de la rédaction d'un rapport et d'une soutenance devant un professionnel, un intervenant de l'enseignement agricole et un universitaire. Rien n'est indiqué sur les dispositifs mis en place concernant les étudiants en alternance. On peut s'interroger sur l'apparente faible implication du Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) dans la recherche de la mission professionnelle.</p>
Place de l'international
<p>Dans la mention TVA, l'international occupe une faible place. Des dispositifs existent au sein de l'établissement permettant des mobilités entrantes et sortantes d'étudiants. Cependant, le recrutement d'étudiants étrangers se fait à la marge, du fait de la politique de sélection du dispositif LPRO AGRO. Concernant la mobilité sortante, l'incitation à réaliser sa mission professionnelle à l'étranger est très peu suivie, notamment pour des raisons budgétaires. La sollicitation de dispositifs d'aide au financement (Erasmus+, Régionaux, CROUS) devrait donc permettre une meilleure mobilité sortante. Compte tenu de l'internationalisation des métiers de l'agroalimentaire, on peut s'inquiéter que la place de la langue anglaise soit minorée dans la mention TVA (enseignements exclusivement en français et enseignement de l'anglais quasi inexistant).</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>L'admission dans la mention TVA est soumise à une pré-sélection sur dossier puis une audition. La sélection se faisant au mois de juin, une liste d'attente est établie pour remplacer des admis en 1^{ère} instance mais qui n'auront pas validé leur diplôme. Le dispositif de « passerelles » est peu applicable dans le cas d'une LPRO bien que certains étudiants soient acceptés par des formations de master. Le redoublement de la LPRO est un droit.</p> <p>Il n'y a pas de dispositif d'aide à la réussite spécifique, et les remises à niveau nécessaires compte tenu de l'hétérogénéité du public sont sous la responsabilité de chaque intervenant.</p> <p>Il est possible d'acquérir le diplôme par le biais de la VAE, par délibération d'un jury dédié VAE, dans le cadre du dispositif LPRO AGRO.</p>

Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Les enseignements de la mention TVA se font en présentiel ,TD et TP avec une très grande part donnée aux TP (261 sur 440 heures). Certains enseignements tels que les projets tuteurés ne se font pas en présentiel. Un contrôle des connaissances a lieu pour chaque enseignement. L'aménagement des études et des examens (tiers-temps, documents, etc.) est possible, avec une exonération partielle ou totale de la présence en cours et TD alors que la présence en TP est obligatoire. L'apport de documents personnels autorisés pour les étudiants étrangers (ERASMUS) est très surprenant, il introduit un biais dans les modalités d'évaluation des différents étudiants. Cette pratique, probablement non-autorisée par la législation, serait donc à modifier.</p> <p>Le numérique commence à prendre une bonne place dans l'enseignement avec la création récente de modules d'enseignement à distance, en plus du dispositif de partage en ligne des supports pédagogiques, . CetteCette démarche sera renforcée au cours du prochain contrat quinquennal, en vue notamment d'aider à l'harmonisation des connaissances préalablement à l'entrée en formation.</p>
Evaluation des étudiants
<p>Les contrôles de connaissances sont réalisés par un contrôle continu et/ou par un examen terminal, les deux processus pouvant être combinés dans un même élément constitutif (EC) ou une même UE. Les crédits accordés pour l'obtention d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou du diplôme sont capitalisables.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Les coordinateurs de filière suivent de manière individuelle chacun de leurs étudiants tout au long de leur parcours de formation. Ce suivi démarre dès le début de la formation par l'établissement d'un parcours différencié (parmi les 6 filières) en fonction des expériences antérieures, d'un bilan de compétence, et du projet professionnel (avec identification de cibles professionnelles). Dans le cadre de l'alternance, dont la formation se fait en 1 an et demi, un tuteur d'entreprise et un tuteur pédagogique assistent le salarié dans l'accomplissement de sa mission en entreprise. L'inscription des compétences au RNCP est nécessaire, ainsi que l'établissement d'un livret d'apprentissage.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le suivi à 3 et 6 mois après l'obrention du diplôme est actuellement fait par les coordonnateurs de filière. Ce suivi est facilité par un esprit de corporation renforcé par une « association des anciens » créée en 2014, et une « cérémonie de remise des diplômes » depuis 2015, conduisant à un taux correct de réponses aux enquêtes gérées par la formation. Les données de l'Observatoire du Suivi, de l'Insertion Professionnelle et de l'Evaluation (OSIPE) ne sont pas fournies du fait de taux de réponses insuffisants. L'OSIPE semble donc défailante dans ce suivi et doit mettre en place les actions nécessaires pour aider la formation (élaboration d'un questionnaire succinct et ciblé établi avec ou par les coordonnateurs de filière, diffusion à des adresses mail actualisées récoltées par les services administratifs ...). Il est urgent que l'URCA, dont c'est la responsabilité, engage des démarches permettant de pallier cette carence.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Le conseil de perfectionnement est formé, représentatif de l'ensemble des acteurs, en place et actif. Ses missions et ses actions correspondent parfaitement au descriptif d'un conseil de perfectionnement.</p> <p>De manière surprenante compte tenu de l'implication de la formation dans une démarche qualité, l'évaluation anonyme des enseignements par les étudiants n'est pas systématique.</p> <p>L'autoévaluation de la formation est régulière, assurée par la coordination générale du dispositif et l'ensemble de l'équipe pédagogique. Une synthèse annuelle des qualités et défauts de la formation a lieu au cours du conseil annuel de perfectionnement mais la qualité des échanges entre les différents acteurs de la formation, dont les étudiants, permet l'identification de pistes d'amélioration au fil de l'eau.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Bon niveau d'attractivité et d'insertion professionnelle.
- Offre d'enseignements très cohérente et équipe pédagogique très impliquée.
- Place importante de la professionnalisation.
- Double coordination équilibrée par l'URCA et les lycées agricoles.
- Labellisation par le pôle de compétitivité IAR.

Points faibles :

- Manque de formalisation du suivi des compétences.
- Place insuffisante de l'enseignement de l'anglais.
- Manque d'implication de l'URCA dans les dispositifs de soutien (recherche de stages, suivi des diplômés).

Avis global et recommandations :

L'avis global sur cette mention est très positif. L'offre de formation de la LP mention TVA est de très bonne qualité ainsi que l'équipe pédagogique, ce qui lui confère une bonne attractivité et un taux d'insertion professionnelle satisfaisant. Elle gagnerait en qualité en renforçant ses démarches vers l'international, et notamment de la pratique de l'anglais, compte tenu de la mondialisation de la filière agro-alimentaire. L'alternance est annoncée, mais dans les faits peu ou pas pratiquée. Le dossier ne permet pas de comprendre comment elle est organisée (calendrier spécifique, livret d'alternant, etc.). Par ailleurs, l'implication de l'URCA dans certaines actions (suivi des cohortes, promotion de la formation, international...) devrait être renforcée afin que le coordinateur puisse se consacrer pleinement aux tâches liées à la formation.

Observations de l'établissement

Reims, le 22 mars 2017

***Le Président de l'Université de Reims
Champagne-Ardenne***

N/Réf. : /2017/MH/DEVU

Affaire suivie par Mme Mélanie HOFFERT

À

Monsieur Michel COSNARD
Président du Hcéres

Objet : Retour sur le rapport d'évaluation de la licence professionnelle *Transformation et valorisation des agro-ressources*

Monsieur le Président,

L'Université de Reims Champagne-Ardenne tient à remercier l'ensemble des personnels du Hcéres, ainsi que les experts qui ont mené l'ensemble des évaluations de nos formations. Les remarques et recommandations qui ont été faites nous seront très utiles pour finaliser notre nouvelle offre de formation.

Vous trouverez ci-après la réponse du responsable de la formation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Guillaume GELLE

Commentaires du responsable de la formation :

Préambule

L'équipe de coordination du dispositif ARE souhaite remercier les membres du comité pour la qualité et la pertinence du rapport d'évaluation. Nous allons tenter d'apporter quelques précisions aux remarques ou suggestions (en rouge dans le texte) émises par les experts. Cependant, le dispositif étant totalement remodelé pour la future accréditation, la majorité des critiques et remarques sont résolues suite à la rédaction de la nouvelle maquette.

Analyse

Objectifs

« Les compétences associées sont décrites de manière claire et sont cohérentes avec les secteurs et métiers visés. Si cela n'est pas actuellement le cas, ces compétences devront être inscrites au RNCP4 »
Ce point devra effectivement être régularisé avec l'inscription des compétences au RNCP4.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

« D'après les indicateurs fournis, le niveau d'insertion professionnelle semble bon puisqu'il atteint en moyenne 80 % six mois après l'obtention du diplôme, dans la plupart des cas en accord avec le niveau de compétences et la filière choisie. Toutefois, ces indicateurs sont incomplets, sans indication des taux de réponse et des ratios CDI/CDD. »

Nous prions les experts de nous excuser pour l'absence de ces informations spécifiques et veillerons à préciser ce point à l'avenir.

Place des projets et des stages

« Un soin particulier est apporté par les coordonnateurs de filières et les intervenants de la formation quant à la pertinence des projets et des structures d'accueil, dans le souci de favoriser les chances d'insertion vers des métiers et entreprises. Le projet tuteuré et la mission professionnelle font l'objet de la rédaction d'un rapport et d'une soutenance devant un professionnel, un intervenant de l'enseignement agricole et un universitaire. Rien n'est indiqué sur les dispositifs mis en place concernant les étudiants en alternance. »

L'alternance s'organise à raison d'une semaine en entreprise et une semaine en centre lors du semestre de l'année N, suit une période de 6 mois en entreprise, puis de nouveau une semaine en entreprise et une semaine en centre lors du semestre de l'année N+1. Les alternants suivent donc la période théorique sur 2 années universitaires différentes et obtiennent leur diplôme après 18 mois de formation au lieu de 12 pour les non-alternants. Les cours sont organisés en UE et EC répartis en fonction des semaines (rouges ou blanches) permettant aux alternants de suivre l'ensemble des enseignements sur 2 années de formation en fonction de leur année d'alternance (rouge 1^{ère} année et blanche 2^{ème} année).

Place de l'international

« Dans la mention TVA, l'international occupe une faible place. Des dispositifs existent au sein de l'établissement permettant des mobilités entrantes et sortantes d'étudiants. Cependant, le recrutement d'étudiants étrangers se fait à la marge, du fait de la politique de sélection du dispositif LPRO AGRO. Concernant la mobilité sortante, l'incitation à réaliser sa mission professionnelle à l'étranger est très peu suivie, notamment pour des raisons budgétaires. La sollicitation de dispositifs d'aide au financement (Erasmus+, Régionaux, CROUS) devrait donc permettre une meilleure mobilité sortante. Compte tenu de l'internationalisation des métiers de l'agroalimentaire, on peut s'inquiéter que la place de la langue anglaise soit minorée dans la mention TVA (enseignements exclusivement en français et enseignement de l'anglais quasi inexistant). »

Nous sommes actuellement en discussion avec l'Université de IASI (Roumanie) pour tenter d'apporter ce volet international (mobilité entrante et sortante). Nous pourrions envisager durant le contrat à

venir, le développement d'interactions avec les Universités Belges qui sont nos partenaires au plan de la recherche.

Nous souhaitons également proposer davantage d'heures d'autoformation en anglais (en partenariat avec la maison des langues) afin de permettre aux étudiants de mieux maîtriser la langue anglaise et de diminuer les freins à ce niveau qui sont encore importants au niveau LP.

Modalités d'enseignement et place du numérique

« Les enseignements de la mention TVA se font en présentiel TD et TP avec une très grande part donnée aux TP (261 sur 440 heures). Certains enseignements tels que les projets tuteurés ne se font pas en présentiel. Un contrôle des connaissances a lieu pour chaque enseignement. L'aménagement des études et des examens (tiers-temps, documents, etc.) est possible, avec une exonération partielle ou totale de la présence en cours et TD alors que la présence en TP est obligatoire. L'apport de documents personnels autorisés pour les étudiants étrangers (ERASMUS) est très surprenant, il introduit un biais dans les modalités d'évaluation des différents étudiants. Cette pratique, probablement non-autorisée par la législation, serait donc à modifier. »

Une erreur s'est glissée lors de la rédaction du dossier, l'utilisation de documents personnels N'EST PAS autorisée, ni pour les étudiants ERASMUS, ni pour les étudiants étrangers.

Suivi de l'acquisition de compétences

« L'inscription des compétences au RNCP est nécessaire, ... »

Ce point devra effectivement être régularisé avec l'inscription des compétences au RNCP4.

« ainsi que l'établissement d'un livret d'apprentissage. »

Ce point avait effectivement été identifié par l'équipe pédagogique du dispositif et la mise en place d'un livret d'apprentissage réglementaire sera effectuée pour les prochaines rentrées.

Suivi des diplômés

« Les données de l'Observatoire du Suivi, de l'Insertion Professionnelle et de l'Evaluation (OSIPE) ne sont pas fournies du fait de taux de réponses insuffisants. L'OSIPE semble donc défaillante dans ce suivi et doit mettre en place les actions nécessaires pour aider la formation (élaboration d'un questionnaire succinct et ciblé établi avec ou par les coordonnateurs de filière, diffusion à des adresses mail actualisées récoltées par les services administratifs ...). Il est urgent que l'URCA, dont c'est la responsabilité, engage des démarches permettant de pallier cette carence. »

Les services de l'URCA participent aux suivis des cohortes, mais le retour est plus important lorsque c'est l'équipe pédagogique qui effectue le suivi.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

« De manière surprenante compte tenu de l'implication de la formation dans une démarche qualité, l'évaluation anonyme des enseignements par les étudiants n'est pas systématique. »

Cette remarque n'est que partiellement exacte. Si, effectivement, une évaluation formelle de la formation par les étudiants n'est pas faite, il n'en demeure pas moins que l'avis des étudiants sur la formation et les enseignements est prise en compte à 2 moments clés de l'année universitaire : (i) lors de l'entretien mené à mi-parcours (janvier), en présence des services de la région et de pôle emploi. Lors de cette réunion, 2 étudiants représentants de chaque filière sont invités à exposer leur ressenti sur la formation, leur critique et leur suggestion ; (ii) lors du comité de pilotage de la formation (qui a lieu en juin), les étudiants élus sont également sollicités pour recueillir le sentiment de l'ensemble de la promotion sur l'année écoulée. Les remarques/critiques/suggestions formulées par les étudiants ou leurs représentants sont discutés/explicés et prises en compte par l'équipe pédagogique pour l'année suivante. Nous tenterons toutefois de formaliser plus avant cette évaluation en complément de l'autoévaluation déjà mise en place au niveau des filières.

Conclusion de l'évaluation

Avis global et recommandations :

« L'avis global sur cette mention est très positif. L'offre de formation de la LP mention TVA est de très bonne qualité ainsi que l'équipe pédagogique, ce qui lui confère une bonne attractivité et un taux d'insertion professionnelle satisfaisant. Elle gagnerait en qualité en renforçant ses démarches vers l'international, et notamment de la pratique de l'anglais, compte tenu de la mondialisation de la filière agro-alimentaire. »

Nous sommes en discussion avec la maison des langues pour proposer davantage d'heures d'autoformation en anglais afin de permettre aux étudiants de mieux maîtriser la langue anglaise et de diminuer les freins à la mobilité sortante qui sont encore importants au niveau LP.

« L'alternance est annoncée, mais dans les faits peu ou pas pratiquée. Le dossier ne permet pas de comprendre comment elle est organisée (calendrier spécifique, livret d'alternant, etc.). »

Comme mentionné précédemment, l'alternance s'organise à raison d'une semaine en entreprise et une semaine en centre lors du semestre de l'année N, suit une période de 6 mois en entreprise, puis de nouveau une semaine en entreprise et une semaine en centre lors du semestre de l'année N+1. Les alternants suivent donc la période théorique sur 2 années universitaires différentes et obtiennent leur diplôme après 18 mois de formation au lieu de 12 pour les non-alternants. Les cours sont organisés en UE et EC répartis en fonction des semaines (rouges ou blanches) permettant aux alternants de suivre l'ensemble des enseignements sur 2 années de formation en fonction de leur année d'alternance (rouge 1^{ère} année et blanche 2^{ème} année).

« Par ailleurs, l'implication de l'URCA dans certaines actions (suivi des cohortes, promotion de la formation, international...) devrait être renforcée afin que le coordinateur puisse se consacrer pleinement aux tâches liées à la formation. »

Nous sommes effectivement preneurs de toute aide complémentaire dans la gestion administrative de ce dispositif original et innovant, tant au niveau local que national.